

# So british : sortir de la fatalité linguistique.

(publié sur le site du journal *Les Echos*, le 30 mai 2011)\*

Je dois apprendre l'anglais, tu dois parler anglais, dès la crèche, en maternelle sûrement, en primaire indubitablement, puis continûment en secondaire, plus encore à l'université et enfin but suprême : il faut parler anglais au travail.

C'est le nouveau credo de la modernité. Ces injonctions, nous les entendons, les lisons et les ingurgitons en tous lieux et à toute heure. On veut nous faire croire que l'anglais est devenu le sésame de tout progrès, de toute évolution.

Cet oukase de parler une autre langue concerne tout le monde sauf le monde anglo-saxon, évidemment puisque aujourd'hui apprendre une langue étrangère signifie apprendre l'anglais. Pour les pays anglophones, c'est le gros lot : pas ou peu de dépenses pour l'apprentissage d'une autre langue, mais tout le bénéfice du pactole des formations linguistiques en anglais (1) avec en prime le privilège important dans les relations internationales de s'exprimer en anglais.

Et si d'aventure, l'ignorance des langues étrangères pénalise des pays de la sphère anglo-américaine, ils réclament un passe-droit, so british ! C'est ce que fait actuellement, David Cameron, le Premier ministre britannique, qui demande à l'Union européenne de dispenser les Britanniques des épreuves en langues étrangères aux concours de la fonction publique européenne (2). Cette discrimination positive au profit des Britanniques ne semble heurter personne !

Pendant ce temps, en France même, le droit de vivre et de travailler en français devient un combat. L'Union européenne est, ici, avec l'accord implicite des gouvernements nationaux, le cheval de Troie ou plus simplement le chausse-pied de la financiarisation du monde et de son corollaire l'anglophisation. Ainsi, dans le domaine des langues, la méthode du contournement permet de jouer avec diverses dispositions techniques ou décisions ponctuelles qui, une fois réunies, conduisent à l'instauration de mesures, qui auraient été rejetées, ou au moins discutées, si cette construction nouvelle avait été proposée ouvertement et loyalement aux citoyens.

L'élément premier est constitué par la jurisprudence de la « langue facilement comprise » de la Cour de justice des Communautés européennes qui impose aux Etats membres la vérification de l'existence sur leur territoire d'une langue, autre que leur langue nationale, « facilement comprise » par les consommateurs. Or la jurisprudence de la Cour de justice s'impose à toutes les juridictions nationales, et notamment aux juridictions françaises, comme l'a souligné Guy Canivet, alors premier président de la Cour de cassation (3). Le second élément, en cours de réalisation, est la pratique obligatoire de l'anglais dans l'enseignement. Anglais obligatoire et notion de « langue facilement comprise » constituent les deux éléments du piège de l'Europe anglophone.

La souricière juridique est ici exemplaire mais demande du temps pour sa mise en oeuvre, puisque l'anglophonisation complète de la France et de l'Europe ne pourra pas se faire avant 2030, voire 2050. Mais déjà, à l'horizon 2020, l'enseignement généralisé de l'anglais aura contaminé plusieurs générations de Français et la notion de « langue facilement comprise »

au profit de l'anglais pourra s'appliquer, la machine à broyer les peuples est, là aussi, en marche.

Mais dix ou vingt ans, c'est encore trop long pour les zéloteurs du tout-à-l'anglais. Ainsi, Pierre Tapie, président de la Conférence des Grandes Ecoles, vient ouvertement d'intervenir pour que la loi Toubon soit « aménagée » afin d'autoriser les formations entièrement en anglais dans l'enseignement supérieur français. Déjà par diverses dispositions, 80% des cursus sont en anglais dans les écoles de commerce (4). Mais cela ne suffit pas c'est la mention, so british, « Entirely taught in English » qui est souhaitée ; encore et toujours plus d'anglais.

Les actuels appels comminatoires à parler anglais, à enseigner en anglais et à ne plus apprendre dans sa langue constituent le signe de la panique des zéloteurs locaux de la mondialisation financière qui craignent l'éveil de nations réfractaires à l'uniformisation des savoirs et de leurs modes d'acquisition desséchant la créativité et reléguant les autres langues dans la sphère folklorique des cultures en voie d'extinction. La langue n'est pas un mode neutre de communication mais l'expression d'une vision particulière du monde qui concourt à la richesse de sa diversité.

L'anglais mondialisé apparaît comme le vecteur opérant de la pensée unique qui permet la mise en place de la marchandisation du monde. Notamment en ce qui concerne le marché mondial du travail où l'anglais mondialisé sera l'un des moyens de rendre opérationnel le transfert de main d'oeuvre afin de peser sur le niveau des rémunérations et des droits sociaux tout en invoquant l'une des grandes illusions de la « démocratie » mondiale : la concurrence libre et non faussée. L'anglais mondialisé rend possible la mise en concurrence sauvage des travailleurs : le moins-disant linguistique au service du moins-disant social ! So British... sans oublier que les premières victimes de la souffrance sociale de cette déréglementation économique ont été les travailleurs britanniques et américains.

Que les vociférations anglophobes soient salutaires et permettent aux Français de prendre conscience des risques de relégation culturelle et sociale par le bannissement de ce que l'on a été, de ce que l'on est et de ce que l'on pourrait encore être en tant que citoyen d'un peuple ayant un destin collectif propre exprimé par un véhicule linguistique spécifique : la langue française !

Il n'y a pas de fatalité linguistique, l'anglais n'est pas plus dédié à la modernité, que le français, l'allemand ou le mandarin. Les fusées Ariane s'élancent en français, le TGV roule en français, les biotechnologies marines se conçoivent en français. N'ayons pas un esprit de vaincus ou de colonisés, refusons les diktats !

L'avenir s'écrit aussi en français.

Marc Favre d'Échallens, administrateur de *Défense de la langue française*

\* <http://lecercle.lesechos.fr/economie-societe/societe/221135501/so-british-sortir-fatalite-linguistique>

(1) « Coûts et justice linguistique dans l'élargissement de l'Union européenne » François Grin, *Panoramiques*, n° 69, 4e trimestre 2004, 97-104, Éditions Charles Corlet

(2) Article du *Financial Times* du 20 février 2011 « Brussels seeks to woo monoglot Brits » par George Parker.

(3) *Gazette du Palais*, n°5 327 et 328 des 22 et 23 novembre 2000, avant-propos.

(4) Article du *Figaro* du 7 octobre 2010 « **Écoles et universités veulent enseigner en anglais** ».

Marc Favre d'Échallens